

Conseil scientifique du CNRS

Recommandation

Objet : Le fléchage et le coloriage des postes de chargé.e.s de recherche

Le Conseil scientifique rappelle qu'il est souhaitable de privilégier la pratique des concours ouverts au sein d'un champ disciplinaire pour le recrutement des chargé.e.s de recherche au CNRS. Cette pratique, qui correspond à la tradition du CNRS, garantit un large recrutement international. Elle permet aux sections du Comité national de sélectionner les candidats sur des critères de qualité scientifique et d'originalité du projet, compte tenu de leur connaissance de l'état de la recherche dans le champ concerné.

Si la direction d'un Institut souhaite recourir à un « fléchage » (priorités affichées sur un concours séparé) comme outil de sa politique scientifique, celui-ci doit rester exceptionnel et établi en concertation avec la ou les sections concernées, en lien avec l'analyse de la conjoncture et la prospective scientifique. Il doit aussi s'accompagner d'une communication suffisante pour que les candidats en France et à l'étranger soient au courant de ces concours.

Le Conseil scientifique recommande également que la pratique du « coloriage » (priorités affichées au sein du concours commun) soit utilisée avec parcimonie et de manière souple, sur plusieurs années, afin de préserver l'équité de traitement entre candidat.e.s.

Il souligne enfin qu'il n'existe aucune raison épistémologique ni institutionnelle pour que les pratiques de profilage de postes varient au sein du même organisme de recherche, notamment entre les sciences humaines et sociales et les autres Instituts du CNRS.

Bruno Chaudret

Président du Conseil
scientifique

Recommandation adoptée le 25 septembre 2015

18 votants : 17 Pour, 0 Contre, 1 Abstention